

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 500 portant promotion de M. Le Ber (Victor), au grade de Commis principal de 2e classe du Cadre de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis, pour compter du 1er juin 1951, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

n° 500

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mai 1951

Numéro JO
n° 6 du 15/06/1951

Date du numéro
15 juin 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries et les textes subséquents

Vu le tableau d'avancement du personnel des Trésoreries pour l'année 1951 publié par arrêté n° 59 du 19 janvier 1951,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promu dans le cadre de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis, pour compter du 1er juin 1951, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté : Au grade de Commis principal de 2e cl. M. Le Ber (Victor), Commis principal de 3e classe, Art. 2. — Le Chef du Bureau du Personnel, le Chef du Service des Finances et le Trésorier-Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Par délégation : Le Secrétaire Général, R. LEMOYNE.